



Le samedi 9 juin 2018, à Savines, la Libre Pensée du 05

(librepensee05@orange.fr) a organisé un débat pour le respect de la laïcité

Introduction (des extraits) faite par notre camarade Marc Pouyet, président de la Libre Pensée du 04

Vous avez dit laïcité?

Oui, il est devenu périlleux de parler de laïcité aujourd'hui. Quand j'étais gamin à l'école primaire, fin des années 1950, on ne parlait pas de laïcité à l'école, on la vivait, comme on respire l'air du temps. Un signe de la maîtresse et l'élève rangeait sa médaille dans son col. Et puis, mes copains et copines de classe s'appelaient Josette, Bertrand mais aussi Mocran, Louisa, Tadeus, Domenico, Myriam, José issus de l'émigration (Maghreb, Europe...). Il y avait aussi des attentats en France sur fond de libération anticoloniale en Algérie. Mais on ne demandait pas aux élèves dès la maternelle de faire une minute de silence pour les victimes d'un conflit dont ils n'auraient pu comprendre l'objet, sauf à être saisis d'effroi comme dans les écoles après les attentats de 2011, 2015.

L'Ecole était encore un lieu d'instruction et de qualification où n'entraient pas les conflits et problèmes de la société civile. En pénétrant dans la classe l'enfant devenait un élève et s'élevait vers la qualité de citoyen par la transmission des connaissances par un enseignant fonctionnaire astreint à la laïcité, n'enseignant que des vérités et des savoirs établis, à ce moment en tout cas.

Aujourd'hui, tout le monde se dit laïque

Ainsi l'évêque de Vannes explique même que c'est l'Eglise qui a inventé la laïcité (Jésus : « *Il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu...* ») mais il ajoute que si la République est laïque, la France, elle, est catholique!

M. Eric Ciotti, député 06 exige l'application de la laïcité à l'Université où elle n'est pas en vigueur (franchises et libertés universitaires arrachées aux rois et à l'Eglise, depuis le Moyen âge, inscrites dans le Code de l'Education).

Pour Ciotti, une porte-parole de l'UNEF, en lutte pour le droit aux études et la défense de l'Université et de la Recherche, portant le voile, est intolérable dans notre pays aux valeurs judeo-chrétiennes.

Elisabeth Batinter, philosophe, voit dans le port du voile le symbole de l'oppression des femmes et fustige le syndicat étudiant qui permet un tel affichage.

**Aujourd'hui, on nous dit que l'école est en crise,
que la laïcité est en crise**

Comment se fait-il alors que l'Ecole qui a instruit et qualifié des générations de citoyens, serait devenue soudain dépassée, inadaptée? Comment se fait-il que la loi de 1905 qui nous a valu un siècle de paix civile, du jour au lendemain serait devenue obsolète, voire délétère pour les générations actuelles?

Quand j'entends parler d'idéal laïque (envolées lyriques sur la liberté, la fraternité, le vivre ensemble etc...) je réponds: la laïcité, un idéal ? Non ! La laïcité, c'est une loi ! Une loi qui nous a valu un bon siècle de paix civile et religieuse. C'est une disposition juridique qui organise le mode de fonctionnement de la République.

A un jeune de l'aumônerie de Digne, qui nous disait que la laïcité, c'est une opinion, nous avons expliqué: non, la laïcité n'est pas une opinion, c'est une loi. C'est comme le Code de la route, on se doit de le respecter (le feu est vert ou rouge). Comme il n'y a qu'un seul Code de la route, il n'y a qu'une seule laïcité: la laïcité institutionnelle.

La loi de 1905, la loi qui prône l'absolue liberté de conscience organise la laïcité institutionnelle.

Que dit la loi?

Art 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes.

Art 2 : la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte

Si la République ne reconnaît aucun culte, néanmoins, elle ne doit pas méconnaître les cultes, notamment, leurs agissements contre l'ordre public, contre la loi républicaine.

On nous dit: la loi de 1905 est dépassée avec l'apparition d'une nouvelle religion qui n'existait pas en 1905. Il s'agit bien sûr de l'islam. D'ailleurs, «nous sommes en guerre» répète Valls. Il faut donc «un islam de France», les imams doivent être formés conformément aux vues de la République...

L'islam n'est pas une religion nouvelle. Il y avait 10 millions de musulmans en France en 1905 dans les trois départements d'Algérie. Les ulémas algériens ont demandé à la République de leur appliquer la loi de 1905. Cela leur a été refusé par décret en 1907 pour obtenir le loyalisme envers la France coloniale, d'un clergé musulman officiel appointé par l'Etat.

La laïcité, c'est aussi les lois scolaires Ferry-Buisson-Goblet (1881-1886)

Les lois scolaires ont permis à des générations d'élèves de s'instruire, de se qualifier avant d'affronter le travail. On nous dit : tout cela, c'est dépassé ! Vous comprenez, il y a une nouvelle religion en France qui pose problème, la loi de 1905 n'est

plus applicable. L'école laïque de Jules Ferry n'assure plus l'égalité de tous les élèves devant l'instruction et la qualification. C'est vrai. Mais encore faut-il expliquer pourquoi on en est arrivé là et débusquer les vrais responsables de la catastrophe. Avec la Loi Debré de 1959, l'Eglise, pétainiste dès 1940, est rétablie dans son magistère sur la République par De Gaulle (10 milliards de fonds publics détournés). L'institution scolaire aujourd'hui assure la socialisation des jeunes et leur inculque, non plus essentiellement des savoirs mais des compétences devant garantir leur employabilité et leur adaptabilité.

Jaurès expliquait: «*la République doit être sociale et laïque. Elle restera laïque si elle reste sociale.*»

Effectivement, il me semble qu'on peut faire la démonstration que la laïcité est née et a progressé dans les moments où sont nés et ont progressé les droits sociaux. Il y a une corrélation entre progrès social (droits ouvriers, acquis sociaux) et laïcité (libertés politiques).

L'Amérique de 1787 invente une séparation des Eglises et de l'Etat (1^{er} amendement): «*le Congrès n'adoptera aucune loi relative à l'établissement d'une religion, ou à l'interdiction de son libre exercice* »

En France, 1789-1792-1793-1795 : liberté de conscience, droits des citoyens contre tolérance et privilèges, égalité, fraternité, solidarité, dette de la nation envers les chômeurs, les vieux, les orphelins

1936-1937: luttes sociales, salaires, congés payés, droit syndical et l'œuvre scolaire laïque du ministre et libre penseur Jean Zay

1945: le conseil national de la résistance (CNR), les conquêtes arrachées: sécurité sociale, statut de la fonction publique, rétablissement des acquis syndicaux de 1936, de l'école laïque, de la loi de 1905 ...

Prenons l'exemple de la troisième République, période exceptionnelle de progrès politique et social, à l'inverse de la Ve République.

- La Commune de Paris en 1871 instaure la Séparation des Eglises et de l'Etat et l'enseignement laïque obligatoire et gratuit.
- 1881-1886: Jules Ferry, homme politique, représentant de la bourgeoisie industrielle en plein essor, établit l'enseignement laïque obligatoire donc gratuit, arrache les enfants à l'usine et aux champs.
- 1884: la loi Ollivier du 25 mai 1864 supprime le délit de coalition de la loi Le Chapelier. Les chambres syndicales furent tolérées. Cette loi constitue donc la première amorce de droit syndical.
- 1895: naissance de la CGT
- 1905: séparation des églises et de l'Etat
- 1906: charte d'Amiens qui détermine encore aujourd'hui les principes du syndicalisme

Dans le débat riche qui a suivi le lien a été fait entre cette régression de la laïcité institutionnelle avec les multiples remises en cause des acquis et conquêtes sociales (loi macron, loi El Khomri, laïcité en entreprise , état d'urgence permanent, chasse aux lanceurs d'alertes...).